

Recherches sociographiques



Le rural en ville: Laval

Julie Archambault et Jacques-T. Godbout

Volume 29, numéro 2-3, 1988

Le monde rural

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056378ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056378ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Archambault, J. & Godbout, J.-T. (1988). Le rural en ville: Laval. *Recherches sociographiques*, 29(2-3), 445–454. <https://doi.org/10.7202/056378ar>

Résumé de l'article

Deuxième ville du Québec, créée en 1965, Laval est le résultat d'une fusion forcée de quatorze municipalités (dont plusieurs agricoles) situées en banlieue de la ville de Montréal. À sa naissance, elle se définit comme un territoire en voie d'industrialisation et d'urbanisation rapide et totale. Vingt ans plus tard, près de la moitié du territoire est réservée à l'agriculture. «La meilleure agriculture en ville» devient l'image de marque de cette cité. Ce texte retrace les différentes phases de ce revirement où l'on passe d'un rejet du rural à la promotion de la ville-campagne et de l'environnement comme nouveau mode de vie.

LE RURAL EN VILLE : LAVAL

Deuxième ville du Québec, créée en 1965, Laval est le résultat d'une fusion forcée de quatorze municipalités (dont plusieurs agricoles) situées en banlieue de la ville de Montréal. À sa naissance, elle se définit comme un territoire en voie d'industrialisation et d'urbanisation rapide et totale. Vingt ans plus tard, près de la moitié du territoire est réservée à l'agriculture. « La meilleure agriculture en ville » devient l'image de marque de cette cité. Ce texte retrace les différentes phases de ce revirement où l'on passe d'un rejet du rural à la promotion de la ville-campagne et de l'environnement comme nouveau mode de vie.

Lorsque vous allez chercher un visiteur étranger à Mirabel, vous arrive-t-il, au retour, sur l'autoroute, de jouer au guide et de lui annoncer : « nous traversons actuellement la deuxième ville du Québec » ? « Mais je ne vois que des champs ! répond l'autre, c'est donc ça les villes en Amérique, de grands espaces ? »

Non. Mais c'est une excellente introduction à ce qu'a été la Révolution tranquille. La ville de Laval est une des réalisations à la fois les plus étonnantes et les plus représentatives de l'utopie des années 60, telle qu'admirablement décrite par Luc Bureau.¹ C'est un monument institutionnel, une création *ex nihilo*, un témoignage unique de la foi dans les structures et dans la rationalité technocratique, dans la capacité, non seulement de « changer la société par décret », mais même d'urbaniser un territoire par décret.

L'histoire de cette « ville-institution » (doublement, puisque aujourd'hui c'est aussi une municipalité régionale de comté : M.R.C.) permet de mettre en évidence les différentes conceptions du « rural » qui se sont succédées depuis 1960, et constitue ainsi une excellente introduction aux visions actuelles de l'espace non urbanisé.

1. *Entre l'Éden et l'utopie. Les fondements imaginaires de l'espace*, Montréal, Québec/Amérique, 1984. Si l'on suit cet auteur, l'obsession de la planification rationnelle nous vient directement de nos ancêtres et a commencé avec le rang.

A) *Le rural : résidu honteux de la société traditionnelle*

« Le Québec : une ville à inventer [...] Le Québec est devenu une seule ville dont le réseau est plus ou moins serré [...] Le milieu rural n'a plus de signification en soi. »² Gérard Fortin, dans les années soixante, définissait ainsi l'espace québécois. Le rural, selon cette conception, était un résidu en voie de disparition, en attente d'être quadrillé et rationalisé selon l'approche technocratique de l'État québécois ; à cet égard, Laval est un microcosme. Les auteurs du Rapport Sylvestre, créateurs de la ville de Laval, ont parfaitement illustré cette conception en recommandant au gouvernement québécois, en 1964, de fusionner en une seule ville les quatorze municipalités³ du territoire de l'île Jésus.

Comment les commissaires justifiaient-ils une telle opération ? Adoptant une approche résolument moderne, ils découvrirent que le territoire de l'île, non seulement constituait une *agglomération*, mais qu'il n'en formait qu'une seule. On forçait un peu le sens du terme puisqu'une agglomération gravite en général autour d'un centre dominant, tandis que ce territoire est principalement formé d'un ensemble de villages séparés par des terres agricoles — le seul secteur urbanisé est une bande au sud de l'île (Laval-des-Rapides, Chomedey et Pont-Viau ; voir carte I). Mais les commissaires tenaient à agglomérer quand même ce qui ne l'était pas d'évidence. Le caractère insulaire de ce territoire lui donnait une dimension homogène.

« On ne peut nier que les territoires de l'île constituent une réalité géographique lui donnant un caractère homogène et particulier. [...] On ne soulignera jamais trop le *particularisme* de l'île Jésus ; territoire parfaitement délimité ; population de même calibre [sic], dans l'ensemble ; espace vierge considérable, et, par conséquent, facile à organiser selon les normes modernes. »⁴

Par ailleurs, cet espace n'aurait constitué qu'une seule agglomération pour la raison suivante : la seule chose qui différencie les municipalités, selon la Commission, ce sont leurs limites respectives. « Comme les municipalités de l'île vivent en juxtaposition on passe imperceptiblement de l'une à l'autre [...] »⁵ Devant ces faits qui parlaient d'eux-mêmes, les commissaires ne pouvaient que déplorer « la multiplicité excessive des administrations locales pour une seule et même agglomération ». ⁶ La conclusion s'imposait : « La commission recommande la création d'une ville unique pour tout le territoire de l'île Jésus, y compris les îles Laval et Laval-sur-le-Lac. »⁷

2. Gérard FORTIN, *La fin d'un règne*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971 : 14.

3. Treize municipalités sur l'île Jésus et la municipalité des îles Laval ; voir carte I.

4. Commission d'études sur les problèmes municipaux de l'île Jésus, *Rapport final*, 1964, tome 2 : 243 et 257. Souligné par la Commission.

5. *Id.*, p. 131.

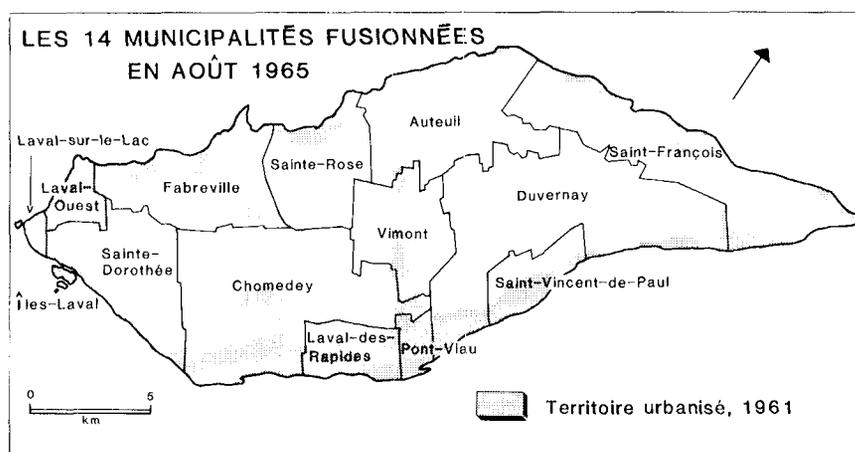
6. *Id.*, pp. 180-181.

7. *Id.*, p. 253.

Mais pourquoi les commissaires ont-ils ajouté les îles Laval qui ne répondent pas à leur critère de contiguïté? Peut-être pour éviter que la population de ce territoire n'ait à se prononcer sur cette recommandation par référendum, ce que la Commission ne souhaitait pas pour les raisons suivantes : « Nous tenons pour illégale, à cause du manque de contiguïté, la tenue d'un référendum sur la fusion de toutes les villes en une seule [; par ailleurs,] nous estimons antidémocratique le fait de demander au peuple de statuer sur une question fort complexe dont on ne l'a pas instruit au préalable. »⁸

Pour ceux qui deviendront les fondateurs de Laval, le rural — et l'agriculture — est donc un territoire *vierge et facile à organiser selon des normes modernes*. Cette vision du rural se maintiendra pendant près de quinze ans. Le premier plan d'urbanisme promettait de couvrir cette « agglomération » d'autoroutes, d'usines et de monde le plus rapidement possible. On prévoyait rien de moins qu'un million d'habitants pour l'an 2000 ! Le rural n'était là que pour être urbanisé, espace en sursis de reconversion. Et l'agriculture, activité d'une époque révolue, n'avait aucun « droit de cité, dans ce territoire. Elle devait céder la place à la nouvelle vocation de l'île : faire de celle-ci une Cité qui puisse dans la plus grande proportion [sic] se suffire à elle-même et se mériter à tous points de vue d'être la deuxième ville d'expression française d'Amérique. »⁹ Dix ans après la création de Laval, le Ministère des affaires municipales publie un numéro spécial de

CARTE 1



8. *Id.*, p. 252.

9. *Id.*, p. 258.

Municipalité 75, entièrement consacré à Laval, et qui reflète encore la même conception.

« Zone agricole avant 1951, banlieue-dortoir naissante entre 1951 et 1965, ville à part entière depuis 1965 [...] »

« Au plan des composantes physiques, Laval présente une géographie presque absente de relief, composée de sols dont la nature s'est longtemps prêtée à une exploitation agricole intensive. Aujourd'hui, ces mêmes sols s'adaptent bien au développement urbain. »

B) *Le choc agricole*

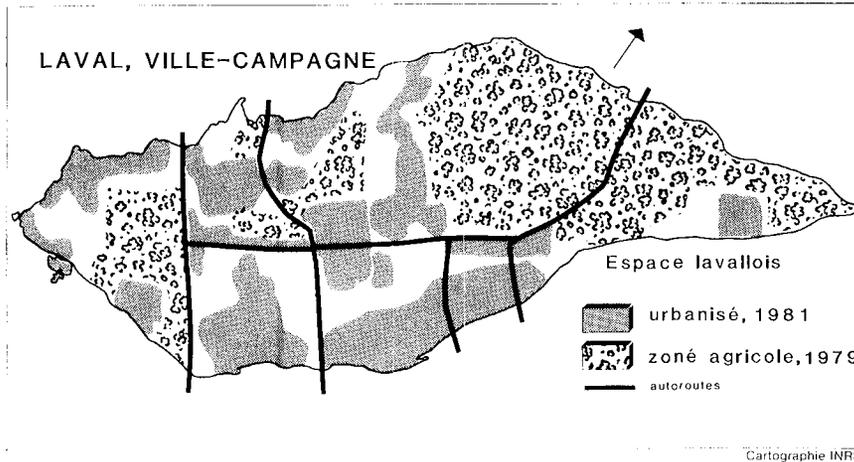
À la fin de 1978, deux ans à peine après l'arrivée au pouvoir d'un parti indépendantiste à Québec, la Loi sur la protection du territoire agricole (loi 90) est adoptée en vue d'assurer les bases de l'autosuffisance alimentaire du Québec. Tous ses effets n'ont pas été mesurés à ce jour. Mais une fois délimité de façon précise le territoire voué à l'agriculture, les risques de récupération des sols agricoles à des fins urbaines ont été pour ainsi dire éliminés et les probabilités de gains spéculatifs sur des terrains définis comme agricoles, réduites à zéro. En levant ces incertitudes, on espère encourager une hausse de la rentabilité des fermes par l'intensification des cultures, une augmentation de la production par la remise en culture des terres en friche et un accroissement des investissements à long terme pour améliorer la qualité des sols et des produits. De plus, la loi impose d'identifier l'espace agricole, autant sur les plans de zonage des municipalités que dans les schémas d'aménagement des M.R.C. Ainsi, au-delà d'une prise de conscience de l'importance de l'espace agricole, la loi 90 suggère que des efforts d'aménagement méritent d'y être consacrés, que des services peuvent y être créés et des moyens, mis au point par les municipalités pour le rentabiliser.¹⁰ Le gouvernement considère dorénavant la protection des espaces agricoles comme un droit collectif qui ne doit plus dépendre uniquement de la bonne volonté des municipalités; la loi enlève donc aux municipalités concernées l'initiative du contrôle de l'utilisation d'une partie de leur territoire.¹¹

À Laval, la loi du zonage agricole a eu aussi pour effet de révéler sur la place publique un secret honteux : près de quinze ans après la création de cette ville dédiée à la modernité, la moitié du territoire en est toujours agricole (Carte 2). C'est un choc pour la « communauté » et le maire Paiement s'écrie en conférence de presse (1978), peu après le dépôt, par le Ministère de l'agriculture, du plan provisoire de l'« aire retenue pour fins de contrôle » : « Je suis récemment devenu le maire de la plus grosse ville agricole du Québec. » Les élus se battent pour

10. J.-C. THIBODEAU, M. GAUDREAU et J. BERGERON, 1986 : *Le zonage agricole, un bilan positif*, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation (« Rapport de recherche », 9).

11. Danielle PELLERIN, 1986 : *L'urbanisme au Québec, organisation, législation, perspectives politiques*, Montréal, Agence d'arc, 160p.

CARTE 2



diminuer le plus possible l'importance de l'*aire retenue*, invoquant des arguments qui perpétuent la même logique ayant présidé à la création de leur ville: il est invraisemblable que la deuxième ville du Québec ait un territoire agricole aussi important.

Au lieu de remettre en question le modèle de développement issu de la fusion (une conception artificielle sans rapport évident avec la réalité territoriale), on commence donc par refuser cette réalité et on persiste à vouloir la faire entrer dans les cases du « modèle 1965 ». Mais la bataille est à peu près perdue, et on voit alors s'amorcer un revirement qui conduit à un autre modèle où l'espace agricole sera valorisé.

À partir de 1980, en effet, une autre conception de Laval se développe : celle d'un territoire original où réconcilier la ville et la campagne. Ainsi naît l'idée de « ville-campagne » qui sera en partie à l'origine d'une nouvelle coalition politique municipale, le Parti du ralliement officiel (PRO).¹² Cette action remet en cause l'idée de faire une seconde agglomération semblable à celle de Montréal, avec un centre-ville multifonctionnel unique,¹³ et privilégie plutôt la mise en valeur des différents éléments structurant le territoire. Pendant la campagne électorale le futur maire, faisant allusion aux anciennes municipalités, affirme « qu'il aime

12. Voir le livre du fondateur du PRO: Ronald BUSSEY, *Des hommes et du pouvoir*, Montréal, Libre expression, 1985, 162p.

13. Le débat lavallois autour du centre-ville est aussi très révélateur. Car l'absence de centre-ville est un autre sujet de honte, surtout pour la Chambre de commerce, mais pas pour la majorité de la population qui préférerait que les noyaux des anciennes villes soient raffermis. (D'après un sondage Sorecom, 1984.)

mieux voir quatorze petits cœurs battre à l'unisson plutôt qu'un seul artificiel [...]»¹⁴

L'arrivée du PRO à l'hôtel de ville, en 1981, et la préparation du schéma d'aménagement (1982-1983) exigé par la loi 125 entraînent l'émergence de différentes conceptions du rôle de l'espace agricole dans un milieu comme Laval. Lors de la consultation sur le schéma d'aménagement, différents groupes font valoir leur position et s'affrontent pour défendre leurs intérêts, ce qui met en évidence les conditions pour qu'un certain équilibre puisse exister entre les exigences urbaines et celles du monde agricole.

C) *Le rural: lieu de production agricole rentable ou milieu de vie?*

Avec la loi 90, l'espace agricole ne peut plus être considéré comme un territoire vierge. Il est au contraire étonnamment « fertile » : le nouveau cadre juridique oblige à redéfinir le territoire, ce qui donne lieu à des interprétations variables selon les intérêts investis dans les espaces verts. Quatre groupes d'acteurs illustrent l'éventail des positions en lice ; tous reconnaissent désormais l'importance de l'agriculture, mais les objectifs de chacun diffèrent et modèlent les conceptions du rôle à lui réserver.

Les *élus*, dont le projet politique est basé sur la qualité de la vie, doivent répondre aux aspirations des citoyens.

La *Chambre de commerce*, troisième en importance au Québec, est un groupe de pression traditionnellement prestigieux dans le monde municipal. Son rôle est particulièrement centré sur l'information à ses membres et la promotion des secteurs industriel et commercial de la ville.

Les *groupes environnementaux* sont en général de formation récente et de membership jeune. Ils visent la protection et la conservation de la nature et prônent des loisirs de plein air respectant l'environnement.

— L'*Union des producteurs agricoles* (U.P.A.) et la *Société d'agriculture de Laval* (SAL), d'envergure provinciale, ou localement enracinée, ces associations se sont généralement associées pour intervenir au nom des producteurs agricoles auprès de la Ville et de la M.R.C.

La nouvelle équipe dirigeante propose aux Lavallois un projet bien différent de celui des administrations précédentes, celui d'une « ville-campagne » reposant essentiellement sur deux éléments : la reconnaissance des vieux noyaux d'urbanisation (villes d'avant la fusion) et l'intégration de l'espace agricole au cadre de vie. Pour les élus, Laval offre à la population les avantages de la vie urbaine, mais aussi la tranquillité, les grands espaces et la verdure que l'on recherche à la

14. D'après *Contact Laval*, 28 octobre 1981.

campagne. « La ville à la campagne, la campagne à la ville » : ¹⁵ grâce au PRO, le grand rêve d'Alphonse Allais est enfin réalisé. Le Conseil municipal reconnaît la valeur de l'agriculture : elle fait partie du plan de développement économique, au même titre que le tourisme et l'industrie.

La Chambre de commerce de Laval rejette énergiquement ce projet. De son point de vue, une cité sans centre-ville formellement défini n'est qu'une banlieue. En préconisant un environnement campagnard, la Ville augmente les risques de dépendance économique envers Montréal. « Ce n'est pas en véhiculant l'idée de ville-campagne que la M.R.C. pourra attirer des industries créatrices d'emplois. » ¹⁶ Quant à l'agriculture, la Chambre s'y intéresse parce que l'industrie agro-alimentaire est appelée à se développer au cours des années à venir et que Laval pourrait tenter de se hisser au premier rang dans ce secteur.

Les groupes environnementaux ont très favorablement accueilli la loi 90 parce que son objectif premier en est un de protection. Pour eux l'urbanisation est une menace. Cependant, au-delà de la protection de l'espace agricole, ils considèrent que l'agriculture doit faire l'objet d'un contrôle sévère pour éviter une exploitation incontrôlée, polluante. Avant tout, il faut préserver un cadre propice aux activités de plein air : « Ainsi les citoyens pourraient jouir de promenades et de séjours agréables dans les boisés remplis de verdure et d'air pur l'été et y admirer les blancheurs immaculées de l'hiver. » ¹⁷ On voit ici poindre un conflit potentiel sur l'usage des zones réservées à l'agriculture.

Enfin, les organismes représentant les agriculteurs misent avant tout sur la reconnaissance de la valeur économique de leurs activités. La qualité du sol, le climat, la proximité du marché montréalais, la valeur foncière élevée vouent les terres à une exploitation intensive ; les périmètres urbains doivent nuire le moins possible à l'agriculture. « Des zones pourraient être aménagées comme zone-tampon entre la zone agricole et la zone urbaine. » ¹⁸ Ce corridor de sécurité devrait empêcher l'accès aux champs, quitte à ce qu'une surveillance soit assurée jour et nuit. Aussi, « la ville et les organismes de plein air devront prévoir des mécanismes de compensation financière à cause des risques accrus de pertes ou de dommages ». ¹⁹ Pour bien faire valoir la portée économique de leur activité, les agriculteurs soulignent que leur domaine se compare bien à l'industrie au chapitre de l'emploi et demeure « un secteur économique qui a peu besoin

15. *Minutes de la consultation sur le schéma d'aménagement de la M.R.C. Laval*, (1984), secteur 6, p. XXX Intervention de Michelle COURCHESNE, membre du conseil municipal et responsable du schéma d'aménagement.

16. *Id.*, mémoire de la Chambre de commerce, secteur 6, p. 9.

17. *Minutes de l'assemblée publique du 13 mars 1979, zonage agricole provisoire*, Laval, « Mémoire du Mouvement pour la défense de la nature (MODÉNA) », 1979 p. 4.

18. *Id.*, intervention de Lucien Charbonneau de la Société d'agriculture de Laval, secteur 4.

19. *Id.*

d'infrastructures pour se développer et qui demande peu de services municipaux ». ²⁰ Ils ne veulent pas plus de contraintes que les industriels ou les commerçants. Bref, l'agriculture n'est plus un mode de vie ; elle correspond plutôt à la mise en valeur de ressources qui doivent être exploitées de la façon la plus rentable possible.

Se dégagent donc deux visions de l'espace : la première définit la terre comme un moyen de production ; la seconde veut plutôt y ancrer un milieu de vie. La vision productiviste est partagée par deux acteurs qui avaient traditionnellement tendance à s'opposer : la Chambre de commerce et les associations d'agriculteurs. Quant à la conception de l'espace comme milieu de vie, c'est d'abord l'apanage des groupes environnementaux. Mais les élus municipaux sont également très sensibles à cette approche.

D) *Le rural est mort, vive l'environnement !*

Jusqu'au milieu des années cinquante environ, l'agriculture semi-artisanale, proche des cycles naturels, donnait le ton à la vie des campagnes au point où on assimilait volontiers milieu rural et mode de vie agraire. À l'opposé, bien sûr, se trouvait le monde urbain, avec ses usines, ses magasins, ses bureaux. Devant cette alternative, les fondateurs de la ville de Laval avaient fait leur choix et envisageaient, en conséquence, une disparition graduelle de l'agriculture dans un périmètre destiné à une vocation urbaine. Mais ce n'est pas ce qui s'est produit. Le paysage agricole des environs n'a pas ou peu été envahi par l'étalement des immeubles et des aménagements urbains, résidentiels, commerciaux ou industriels. C'est plutôt le mode de production agricole qui a changé depuis le milieu des années cinquante et au cours de la décennie suivante, pour assumer les impératifs et les valeurs de l'industrialisation et de la commercialisation, hier associés au monde urbain. La proximité de la ville, mais surtout les exigences liées à la rentabilisation des fermes et à la hausse du revenu des agriculteurs (pour participer à la consommation), ont effacé bon nombre de différences entre la vie « sur la terre » et la vie urbaine : aujourd'hui, l'agriculture vise la maximisation du profit, la production en série ; elle brûle les énergies fossiles, fait appel au génie biochimique, pollue l'environnement ; le poulailler est une usine. Le cultivateur ne se définit plus comme un « rural », mais comme un « producteur agricole », et la ville n'est plus l'envers de son mode de vie, mais le marché de son entreprise. Aussi l'agriculture est-elle de plus en plus associée à ces choses même que les urbains fuyaient en gagnant la campagne. Pour peu que les espaces verts constituent une portion importante d'un territoire municipal — ce qui est le cas à Laval —, un conflit d'appropriation peut naître entre ceux pour qui la terre est un moyen de gagner sa vie, au sens économique, et ceux qui voudraient plutôt y

20. *Id.* ; intervention d'Alain Forget du Comité conjoint U.P.A.-SAL, secteur 3.

cultiver un « mode de vie en harmonie avec la nature », c'est-à-dire — par un curieux renversement, puisque ce ne sont pas des terriens mais des citadins qui s'en soucient le plus — plus proche des traits autrefois associés à la ruralité.

Mais le mot *rural* n'a plus cours dans les discours des Lavallois ; il a été remplacé par celui d'*environnement*. Spontanément, le terme désigne ce que le système urbain et industriel n'arrive pas à intégrer, ce qui lui est extérieur. Dand la théorie économique, c'est le lieu des « externalités », ce qui est « exogène au modèle », comme on dit. En théorie des organisations et dans le modèle cybernétique,²¹ c'est la source de la rétroaction : l'organisation se nourrit de l'environnement, comme la ville, avant, se nourrissait du milieu rural.

La pensée écologiste actuelle (dont la diffusion est telle qu'elle rejoint jusqu'aux conseils municipaux, comme celui de Laval) fait un pas de plus : le système — ici, la ville — ne peut se contenter d'une interaction aveugle avec un environnement (campagnard) voué à une fonction passive, réactive. La conscience collective doit prendre en charge *et* le système *et* son environnement propre. Par rapport au mode de vie des communautés humaines, *tout* l'espace est un environnement, qu'il soit consacré à la résidence, au commerce, à l'industrie, aux lois ou à l'agriculture, et cet environnement ne saurait être abandonné aux forces anonymes de l'économie productiviste qu'elles agissent sur l'aménagement des zones vertes ou des zones densément bâties. Au lieu d'opposer la ville à la campagne, comme si chacune constituait un *donné* incompatible avec l'autre, on veut transcender cette dichotomie dans le concept global d'un environnement à *construire* délibérément, que ce soit en protégeant les espaces « naturels » et « historiques » ou en assujettissant les intérêts économiques étroits — fussent-ils ceux de l'industrie agricole — aux plus vastes raisons de vivre qui, d'une simple agglomération de résidence, font une communauté d'appartenance.

La problématique a basculé : à la différence du « rural », « l'environnement » réfère à un modèle non pas en voie de disparition mais en émergence, et en conflit avec le modèle économique dominant. On passe d'une vision linéaire du développement (de A à B, irréversiblement) à une vision cyclique ; d'un schéma *mécaniste* de l'économie à un paradigme *écologique* où ce qui était un résidu est maintenant au centre du modèle, où les diverses activités humaines d'exploitation des ressources sont assujetties à l'équilibre de la nature en général (*oikos* : la maison, l'habitat, en grec).

Pour reprendre un mot à Fortin, ce n'est pas *la fin du règne* rural que l'expérience de Laval révèle, mais la fin du règne d'une logique de développement qui réduit la terre à un simple facteur de productivité économique et, par conséquent, renvoie dos à dos la ville et la campagne, l'artifice et la nature, gagner sa vie et lui donner un sens. En un mot, la dichotomie rural/urbain cède

21. Sur ce thème, voir : Jean-Pierre DUPUY, *Ordres et désordres*, Paris, Seuil, 1982 : 225ss.

le terrain à une autre qui confronte « l'écologie » (ou l'environnement) et « l'industrie » (ou l'économie productiviste), en ville comme à la campagne, voire dans la « ville-campagne ». Si le monde rural est mort, ce n'est pas avant d'avoir assuré sa descendance, sous un autre nom, au cœur même de la seconde ville au Québec.

Julie ARCHAMBAULT
Jacques-T. GOUBOUT

*Institut national de la recherche scientifique,
(I.N.R.S.)-Urbanisation.*